

# Demandes de SSUC

Mesures de la DGCPs pour atténuer la fraude

# Autorisation de représentation

- Plus de 90 % des représentants sont de niveau 2 ou supérieur.
- De nombreuses demandes légitimes seront soumises par des représentants de niveau 2 nouvellement ajoutés, ou des représentants qui passent du niveau 1 au niveau 2 pour soumettre la demande au nom d'entreprises légitimes.

protégé

000266

# Appels de confirmation concernant l'autorisation

- Vérifications normales du programme
  - Appels de confirmation concernant l'autorisation
    - À la suite d'un changement pour ajouter un représentant de niveau 3, ou s'il y a un représentant ajouté qui a un ID de représentant nouvellement créé, des appels sont effectués au propriétaire de l'entreprise dans le système de NE pour confirmer le changement.
  - Ces appels ont été interrompus en raison de la crise de la COVID-19, mais ils ont récemment été rétablis.

# Mesures pour repérer les activités suspectes

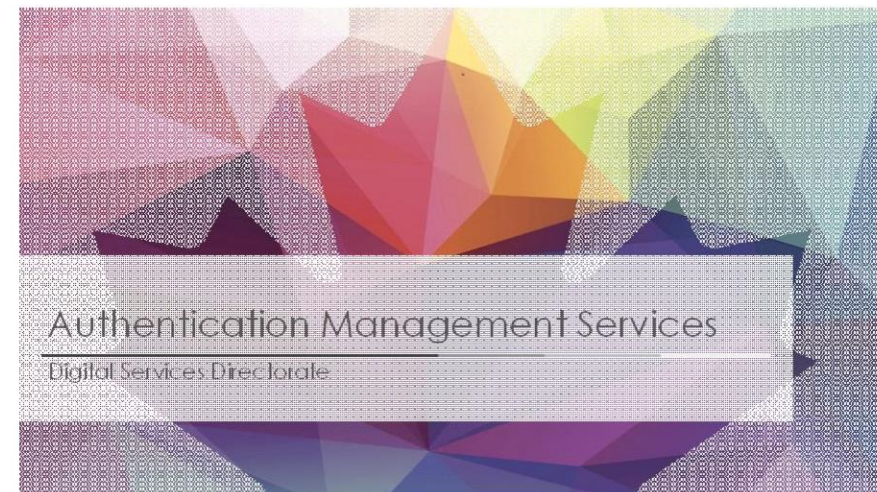
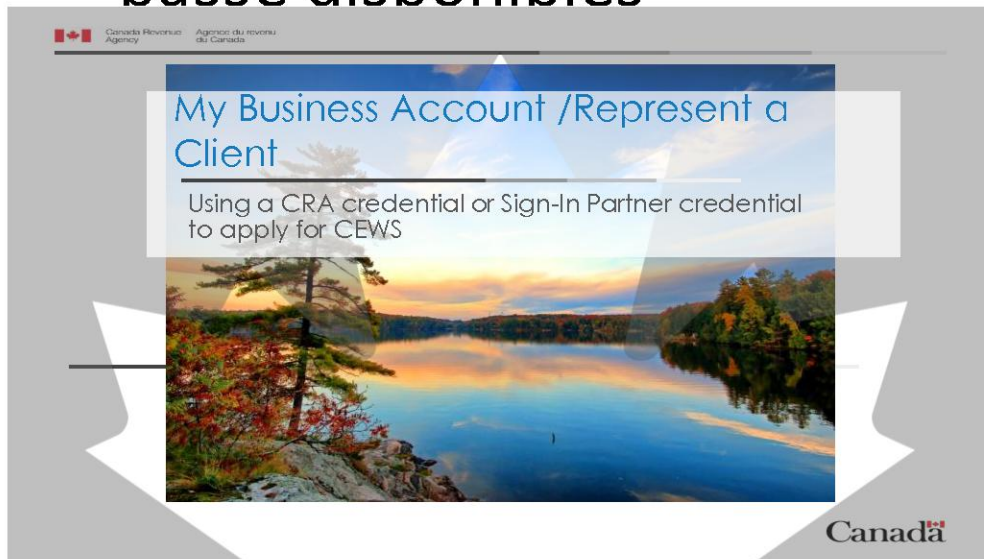
- Analyse hebdomadaire de toutes les inscriptions au NE effectuées dans le portail en ligne de l'inscription des entreprises (IDE) de l'Agence.
  - L'analyse était axée sur les différences d'adresse entre le système T1 et le système du NE, les dépôts directs effectués dans MDE et les IDRep suspects.
  - Renvois à la Section de la planification abusive de la TPS (PAT), à la DGPO et aux Services de gestion de l'authentification (SGA), DSN
- Il y a un excellent partenariat avec la Révision approfondie de l'inscription à la TPS (RAIT), DGRV et l'équipe de la PAT, DGPO, où nous cernons et enquêtons sur les cas de fraude soupçonnés.

- protégé

-

# MDE (*MyBA*)

- Inscription à MDE et aux présentations de changement de mot de passe disponibles



# Portail de code d'accès Web pour les demandes de SSUC

Les demandeurs qui souhaitent utiliser le code d'accès Web qui n'ont pas déjà utilisé ce processus doivent:

- Entrer leur numéro de compte (compte RP NE15);
- Indiquer s'il ont produit une déclaration de renseignements T4 de l'année précédente auprès de l'Agence ([Nouvelle fonctionnalité](#)),
  - Option de fournir sa date d'inscription (pour le compte RP NE15) **OU** la case 22 de la plus récente année d'imposition initiale 2018 a soumis le sommaire T4 (nouvelle fonctionnalité).
- S'il n'y a pas de déclaration de renseignements T4 de l'année précédente, la date d'inscription est requise.
- Une fois que les renseignements applicables sont saisis, le numéro de compte est vérifié par rapport au système du NE.
- Si le demandeur fournit sa date d'inscription (compte RP NE15), ces renseignements seront vérifiés par rapport au système du NE.
  - S'il est valide, un code d'accès Web sera créé ou
  - Si l'une ou l'autre des validations échoue, un message d'erreur s'affichera.
- Si le demandeur fournit le montant total de l'impôt sur le revenu déclaré à la case 22, les renseignements seront vérifiés par rapport à InfoDec.
  - Si le montant total de l'impôt sur le revenu déclaré à la case 22 est correct **et** si le numéro de compte est valide, un code d'accès Web sera créé.
  - Si l'une ou l'autre des validations échoue, un message d'erreur s'affichera.
- Une fois que le NE et le code d'accès Web sont entrés dans la demande classique de SSUC, les services électroniques de la TPS appelleront InfoDec pour déterminer si le NE et le code d'accès Web sont valides. InfoDec retournera un code de raison aux services électroniques de la TPS, ce qui leur permettra de déterminer si le demandeur de la SSUC peut passer à la prochaine étape de la demande.

# Dépôt direct par l'intermédiaire d'une institution financière

- Conditions d'utilisation

- Les banques doivent remplir automatiquement le nom légal de l'entreprise.
- Nom complet du représentant qui utilise les justificatifs d'identité attribués à l'entité commerciale
- Propriétaire, associé, administrateur ou dirigeant de l'entité commerciale (facultatif)
- Si le nom du propriétaire, de l'administrateur associé ou du dirigeant de la société est le même que le nom du représentant
  - Numéro d'assurance sociale (NAS) du représentant (facultatif)
  - Date de naissance du représentant (facultatif)
- NE15 saisi par la banque ou le demandeur
- Renseignements sur le compte bancaire
- protégé

- Les banques doivent avoir un formulaire de consentement avant d'envoyer des renseignements à l'Agence.



# Processus d'examen du DDIF

- Renseignements transmis à l'Agence
- Correspondance avec le NE15 et le nom légal de l'entreprise dans notre système de NE
  - S'il s'agit d'une correspondance, le dépôt direct est traité et la demande ne sera pas rejetée dans l'examen de la SSUC.
  - S'il n'y a pas de correspondance, le dossier sera abandonné pour le traitement des exceptions et l'examen initial.
  - Au besoin, communiquez avec le propriétaire de l'entreprise ou son délégué au dossier dans le système du numéro d'entreprise et effectuez une vérification de confidentialité.
  - Indiquer que la demande de dépôt direct n'a pas été fructueuse et faciliter l'inscription par téléphone.
  - Si la communication n'est pas fructueuse, laissez un message pour vous inscrire par l'intermédiaire de MDE ou communiquez avec les DRE (non confirmé).
- Prévoir des taux élevés de traitement des exceptions
- Si le dépôt direct n'a pas été traité avant que la demande de SSUC entre dans le système, le chèque sera envoyé par la poste.



# Création et validation de cas lié à la SSUC

- Il y a des validations préalables pour le point d'entrée dans la demande. Si la demande ne répond pas aux exigences, vous ne pouvez pas soumettre une demande.
- Si la demande respecte les validations préalables, une demande peut être créée qui passera par un certain nombre de validations, ce qui créera un cas aux fins d'examen.

protégé

- Tous les cas créés devront examiner protégé avant de verser le paiement.

000273

# Processus d'examen des demandes de SSUC

- Un représentant (n'importe quel niveau) ne peut pas modifier le nom d'un propriétaire d'entreprise dans Mon dossier d'entreprise.
- Pour les demandes qui relèvent du DGCPS, les employés communiqueront avec le propriétaire, l'associé, le directeur, le dirigeant de l'entreprise ou l'autorité déléguée indiquée dans le système du numéro d'entreprise pour confirmer les renseignements bancaires ou les renseignements sur le changement d'adresse, PAS le nom sur la demande.
- Toute activité suspecte sera renvoyée à la PAT pour obtenir de l'aide.



Canada Revenue  
Agency

Agence du revenu  
du Canada



# Subvention salariale d'urgence du Canada

Avril 2020

000275

Canada 

# Éléments clés

- Aperçu rapide
- La conception de la TI
- Validation automatique du système (phase 1)
- Validation automatique du système (phase 2)
- Libération de fonds
- Examen manuel des validations échouées
- La page d'accueil du contenu Web
- Le calculateur
- Soutien des centres d'appels
- Soutien technique complexe
- Interaction avec la PCU et la SSUC
- Vérification après paiement
- Demandes de renseignements sur le programme et soutien

## Aperçu rapide

- On s'attend à ce que la SSUC fournisse un soutien estimatif de 73 milliards de dollars aux entreprises pour réembaucher et garder leurs employés, en fournissant une subvention de 75 % des salaires, jusqu'à un maximum de 847 \$ par employé.
- Les employeurs pourront faire leur demande en ligne dans Mon dossier d'entreprise ou sur le site Web de l'Agence au moyen d'un code d'accès Web. Ils seront tenus de fournir des renseignements de base sur l'entreprise (p. ex., Le numéro d'entreprise) et de fournir des renseignements généraux sur leur demande (réembauche de 100 personnes à un salaire de 1 000 \$ par mois pour une demande de subvention salariale de 75 000 \$). Il devront attester la demande et être en mesure de fournir tous les documents sur demande.
- Le plan est que le processus de demande en ligne commence la semaine du 27 avril 2020. Nous commençons le traitement le 4 mai, ce qui signifie que ceux qui réussissent nos validations automatisées recevront leurs paiements envoyés à SPAC le matin du 5 mai. protégé



## La conception de la TI

- La DGCPs a mobilisé des intervenants clés, qui comprennent principalement la DGPO, DGRV, la DGPLAR et la DGI dans la conception du programme de SSUC.
- Toutes les directions générales ont déterminé les éléments de programme requis en ce qui a trait à leur secteur de responsabilité (p. ex., critères d'admissibilité, seuils de risque, paramètres de paiement, etc.) et ont contribué à l'élaboration des exigences opérationnelles globales pour la SSUC.
- Les exigences opérationnelles générales ont été fournies à la DGI le 3 avril 2020, et les exigences ont été mises au point le 12 avril 2020.
- La DGI élaborera la solution sur une période de deux semaines, pendant laquelle les composantes de la solution passeront aux essais d'acceptation par l'utilisateur.
- L'objectif est de faire en sorte que l'interface frontale accepte les applications vers le 27 avril 2020 et avoir un système entièrement opérationnel d'ici le 4 mai 2020.
- Les échéanciers sont incroyablement serrés pour la conception et les essais.

## Validation automatique du système (phase 1)

- La phase 1 nécessitera le numéro d'entreprise de l'entreprise pour son compte d'employeur (appelé RP) et confirmera ce qui suit :
  - Admissible à la soumission d'une demande par l'intermédiaire du programme (p. ex., secteur des municipalités, universités, écoles ou hôpitaux non admissible)
  - Le compte RP de l'entreprise a été établi avant le 15 mars 2020.
  - La demande n'est pas un double.
- Si la demande ne répond pas aux critères ci-dessus, le demandeur sera avisé par un message immédiat (peu importe la méthode de demande).



## Validation automatique du système (phase 2)

- Si la demande répond aux critères de la phase 1, le système permettra au demandeur de poursuivre le processus de demande et de remplir l'attestation. Le système comparera ensuite les données de l'entreprise à un certain nombre de validités clés, comme suit :

protégé



## Libération de fonds

- Une fois que les renseignements auront été validés, ils seront acheminés directement par l'intermédiaire du Système de traitement des remboursements (STR) au système de comptabilité normalisée (CN), auquel cas un dossier de paiement sera préparé pour SPAC.
- **Si l'un ou l'autre des renseignements** soumis ne réussit pas les validations ci-dessus, un cas sera créé avec tous les détails pertinents et acheminé au moyen du système de cas de la CN de l'Agence.

## Examen manuel des validations échouées

- protégé
- Les dossiers passeront par le système de gestion des cas de la CN et seront regroupés en trois charges de travail :
  - Les demandes de montants importants protégé
  - Problèmes de paie protégé et caractère raisonnable de la demande
  - protégé
- L'objectif est d'effacer rapidement le paiement de 90 % de ces demandes dans un délai d'une semaine.
- Cela devrait être réalisable si protégé
- En plus de la « salle de guerre » de la DGI et de SPC, le personnel de DGCPs, DGRV et de la DGPO surveillera le flux des transactions SSUC dans le système dès le premier jour afin de cerner les obstacles possibles et de prendre des mesures correctives.

## La page d'accueil du contenu Web

- La page de renvoi sera semblable à celle de la PCU.
- Renseignements de base fournis :
  - Qui est admissible?
  - Déterminez le montant de votre subvention.
  - Comment présenter une demande (qui contient une calculatrice détaillée)
  - Après avoir présenté la demande
  - Communiquer avec l'Agence du revenu du Canada
  - Questions et réponses

## Le calculateur

- La page d'accueil comprendra un calculateur qui reproduira l'expérience de la demande et fournit des fonctions supplémentaires afin d'entrer tous les détails nécessaires pour calculer la demande.
- Cette approche comporte un certain nombre d'avantages :
  - Le demandeur apprendra comment calculer la demande.
  - Cela encouragera le demandeur à recueillir tous les renseignements nécessaires.
  - Le demandeur peut être moins anxieux - il peut voir combien d'argent va arriver.
  - Le formulaire de demande rempli à imprimer crée la possibilité d'engager un dialogue avec la banque concernant la marge de crédit.
  - Les appels téléphoniques du demandeur peuvent être répartis le 27 avril.
  - Les questions du demandeur (ainsi que la confirmation par le ministère des Finances, etc.) révéleront des problèmes potentiels dès le départ.

## Soutien des centres d'appels

- DGCPs travaille en étroite collaboration avec la DGPLAR et Direction générale des affaires publiques afin d'élaborer le matériel de formation requis pour appuyer le agents des centres d'appels dans les centres d'appels des demandes de renseignements des entreprises (DRE) qui répondent aux demandes de renseignements au sujet de la SSUC.
- Comme c'était le cas pour la PCU, nous compléterons notre effectif actuel des centres d'appels en tirant parti de notre effectif d'agents de réserve de l'ensemble de l'Agence. Nous nous attendons à ce que plus de 2 000 agents répondent aux appels.
- Processus pour que les agents s'inscrivent et soient équipés pour répondre aux appels au cours de la semaine du 13 avril 2020.
- Le matériel de formation sera disponible dans InfoZone et un soutien en ligne sera fourni au cours de la semaine du 20 avril 2020.
- Nous examinons la possibilité d'accepter les demandes par voie téléphonique par exception (possiblement un agent de liaison qui rappelle les employeurs qui doivent faire une attestation téléphonique).
- Les heures d'ouverture des demandes de renseignements aux entreprises seront prolongées de 9 h à 21 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h les samedis à compter du 25 avril 2020.

## Soutien technique complexe

- La législation sur la SSUC est beaucoup plus complexe que la PCU. On s'attend à ce que les agents des DRE soient en mesure de répondre aux questions générales au sujet de l'admissibilité, des droits et du processus de demande, les demandes de renseignements plus complexes étant acheminées à des niveaux supérieurs.
- protégé



## Interaction entre la PCU et la SSUC

- On s'attend à ce que les entreprises réembauchent des employés rétroactivement à la suite de la SSUC. Bon nombre de ces employés auront demandé la PCU, que ce soit par l'intermédiaire de l'Agence ou de Service Canada (la PCU a remplacé les demandes d'assurance-emploi à compter du 15 mars).
- De nombreux employés s'attendaient également à faire une deuxième demande de PCU tout au long du mois d'avril avant d'obtenir la confirmation qu'ils seront rappelés au travail (ou du moins, payés par l'employeur).
- protégé

## Vérification après paiement

- La DGPO et DGRV effectueront des examens de validation après paiement en fonction de leurs propres validations de programme respectives qui seront de nature semblable aux processus de validation existants où les demandeurs sont contactés pour fournir des documents à l'appui pour justifier leurs soumissions (p. ex., liste détaillée des retenues sur la paie pour la période, détails concernant la réduction des revenus, etc.)
- Les connaissances tirées de ce travail seront utilisées pour peaufiner davantage les validations du système.

protégé

## Demandes de renseignements sur le programme et soutien

- Nous nous attendons à recevoir des demandes de renseignements concernant l'état des soumissions, les raisons du rejet, ainsi que des questions concernant l'attribution ou le versement des paiements.
- DGCPS, DGPO et DGRV établiront des équipes dans leurs secteurs respectifs pour intervenir et prendre des mesures.